

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet d'extension du poste électrique 90/20 kV existant de Corte (commune de Corte)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF CORSE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BONO Amandine, Cheffe du Service de Gestion du Système Electrique

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 2 2 0 6 1

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n° 32 : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	Extension du poste électrique existant de Corte. L'extension concerne une surface de 640 m2 dans l'emprise de la propriété d'EDF.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à remplacer et ajouter des matériels électriques permettant d'optimiser et de sécuriser le fonctionnement du poste électrique existant : déploiement d'un nouveau réseau optique, extension du jeu de barres actuel et ajout d'une cellule de couplage composée de deux sectionneurs d'aiguillage, d'un disjoncteur et d'un combiné de mesures.

L'espace disponible dans l'enceinte du poste n'étant pas suffisante, il est nécessaire de réaliser une extension de la plateforme du poste sur une surface de 640 m2.

Les arrivées de lignes électriques au poste ne seront pas modifiées.

## 4.2 Objectifs du projet

Le poste 90/20 kV de Corte se situe au centre du système électrique de la Corse. Il permet l'acheminement de la production d'électricité vers les deux principaux pôles de consommation que sont Ajaccio et Bastia et assure le maillage du réseau de transport d'électricité.

Or, ce poste présente une fragilité structurelle (absence de couplage entre les jeux de barres) qui, en cas de défaut sur une partie de l'installation, entraîne la coupure totale du poste.

Le projet consiste à sécuriser le poste de Corte et donc l'alimentation électrique de toute la boucle électrique reliant la Balagne au centre Corse et la plaine orientale, en y ajoutant une cellule de couplage et en prolongeant le jeux de barres existant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'extension du poste consisteront en la réalisation d'une plateforme d'environ 640 m<sup>2</sup> qui supportera les nouveaux matériels électriques (disjoncteur, sectionneurs) :

- travaux de nivellement (le volume de terres à évacuer étant estimé à 600 m<sup>3</sup>)
- démolition de la partie de la clôture côté extension et mise en place de la nouvelle clôture
- prolongation d'environ 70 m linéaire de la piste légère du poste existant
- installation des matériels électriques

L'accès des engins de chantier à la future plateforme s'effectuera depuis la route territoriale 50 . Aucun nouvel accès ne sera donc créé pour la réalisation des travaux.

Les travaux d'extension ne donneront pas lieu à modification des lignes électriques.

Durée des travaux : 12 mois (début des travaux 1er trimestre 2023).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension du poste n'apporte pas de modification à l'exploitation actuelle de ce dernier.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure d'autorisation administrative.

Néanmoins, en vertu de l'article R.323-25 du code de l'énergie (dans sa rédaction issue du décret n° 2018-1160 du 17 décembre 2018), une consultation des maires et des gestionnaires des domaines/services publics concernés par le projet d'extension est réalisée avant le début des travaux.

Par ailleurs, une déclaration préalable au titre de l'urbanisme a été déposée le 30/08/2022.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du poste existant	5 000 m <sup>2</sup>
Surface de l'extension à créer	640 m <sup>2</sup>
Longueur de l'extension	40 m max
Largeur de l'extension	16 max
Volume estimé de déblais	600 m <sup>3</sup>
Hauteur max des nouvelles installations (charpentes)	9,7 m max

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Poste électrique de Corte RT  
50  
20250 CORTE  
Parcelle section AO N°206

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 9° 09' 50" E Lat. 42° 18' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.    °   '   " Lat.    °   '   "

Point d'arrivée :

Long.    °   '   " Lat.    °   '   "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Construit en 1953, le poste électrique de Corte a évolué jusqu'à sa modernisation en 1992 pour atteindre son état actuel. Il a fait l'objet en 2014 d'un dossier d'impact environnemental lors de travaux de remplacement de deux transformateurs.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe à environ : - 750 m de la ZNIEFF 940030371 de type 1 "Ancienne carrière RD14, bord Tavignano" - 1,3 km de la ZNIEFF 940030389 de type 1 "Botro/Lavatori" - 1,6 km de la ZNIEFF 940004244 de type 1 "Gorges et Forêts de La Restonica" et de la ZNIEFF 940004246 de type 2 "Crêtes et Hauts Versants Asylvatiques du Monte Rotondo"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par arrêté du 20 février 1974
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste de Corte est située au sein de la commune éponyme, dans le Parc naturel régional de Corse
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie sud-ouest du territoire communal est soumise au plan d'exposition du bruit de l'aérodrome de Corte, approuvé par arrêté préfectoral du 22 janvier 2004.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des périmètres de protection du monument historique de l'ensemble religieux de San Giovanni et de la zone de sensibilité archéologique de San Giovanni/Botro/Tighiello
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corte dispose d'un PPRI approuvé le 13/03/2001. Le projet d'extension se situe en dehors des zones d'aléas modéré, forte ou très forte du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données Basol ne fait état d'aucun site et sol pollué ou potentiellement pollué. Le site est classé en zone d'aléa "amiante environnemental" nul à très faible (Infoterre)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension se situe à 1,6 km de la ZPS FR9410084 "Vallée de la Restonica"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du poste induira l'imperméabilisation d'environ 130 m <sup>2</sup> (piste légère essentiellement). Comme proposé dans l'étude de hydraulique réalisée, la gestion des eaux de ruissellement se fera directement par infiltration sur la parcelle d'origine du poste avec la création d'un drain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le volume de terre à excaver au niveau du poste sera d'environ 600 m <sup>3</sup> maximum. Ces terres seront réemployées préférentiellement sur place. Le volume excédentaire ou non réutilisable sera évacué vers les filières adaptées. En phase exploitation le projet ne nécessitera pas de mouvement de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, la ré-utilisation sur place des matériaux de remblais pour les talus du poste sera privilégiée . En phase exploitation le projet ne nécessitera pas de mouvement de matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En périphérie du poste, l'espace est largement urbanisé, défavorable à la faune et à la flore, hormis les espèces de milieux rudéraux, friches urbaines. En ce qui concerne les continuités écologiques, le projet d'extension ne se situe pas dans un corridor écologique. Une barrière écologique est déjà existante, formée par les milieux urbanisés dont le terrain d'assiette du projet d'extension. Un diagnostic environnemental a été réalisé à la demande d'EDF par la société Endemys. Une espèce exotique envahissante a été identifiée sur le site et sera éliminée dans le respect des prescriptions indiquées dans le diag environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une extension de 640 m <sup>2</sup> en milieu urbanisé. Les nouveaux matériels (jeux de barres, charpentes) auront une hauteur similaire à celle des installations existantes. Aucune modification ne sera apportée aux lignes électriques. Le projet ne remettra donc pas en cause les populations d'espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans la FDS (espèces d'oiseaux) , ni les conditions nécessaires à leur maintien et à l'état de conservation du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet, joignant le poste électrique existant, est de propriété EDF et est déjà utilisé pour le stockage temporaire de matériel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste existant est concerné par le risque Transports de Matières Dangereuses compte-tenu de la présence de la route territoriale 50
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors zones d'aléas du PPRi des bassins du Tavianano, de l'Orta et de la Restonica</li> <li>- Sismicité niveau 1 (très faible) : pas d'incidence ni d'interactions, pas de prescriptions particulières vis-à-vis des règles de construction parasismique.</li> <li>- Risque de retrait/gonflement des argiles : aléa faible. Pas d'incidence ni d'interactions.</li> <li>- Amiante environnementale : zone d'aléa nul à très faible.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels électriques qui seront installés sur la nouvelle plateforme n'apportent pas de modifications aux valeurs de champs électromagnétiques (CEM) du poste. A noter que les valeurs de CEM à 50 Hertz générés par le poste sont négligeables à l'extérieur de celui-ci et conformes à la réglementation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, principalement durant la phase de génie civil (estimée à 12 mois) : circulation ponctuelle d'engins de chantier à partir de la T50. En phase d'exploitation, le poste n'engendre aucun trafic autre que les visites de contrôle et d'entretien périodiques des agents EDF.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension n'induit pas de changement sur le niveau sonore actuel en phase d'exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension ne génère aucune vibration susceptible d'avoir un impact sur l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la réglementation sur les émissions atmosphériques des moteurs sera respectée.</p> <p>En régime d'exploitation normale, les nouvelles installations ne rejettent aucun polluant atmosphérique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : respect du décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatifs à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles et souterraines (obligation de récupération, de stockage et d'élimination des huiles de vidange des engins).</p> <p>En phase d'exploitation, le ruissellement pluvial issu de la surface imperméabilisée du projet (130 m<sup>2</sup> au total) sera capté par les drains créés et géré par infiltration</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les nouvelles installations n'émettront pas de rejets polluants issus de procédés industriels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les déchets sont des Déchets Inertes (DI, gravats, bitume), Déchets Non Dangereux (DND, ferrailles, bois, plastiques, cartons,...), Déchets Dangereux (DD comprenant huiles,...). Tous les déchets sont traités, valorisés, recyclés via les filières agréées.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet n'émet pas de déchets.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De part ses caractéristiques (surface, hauteur, matériels), sa situation au sein d'une zone d'activités en dehors des périmètres de tous éléments du patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager, le projet d'extension n'est pas susceptible de porter atteinte à ceux-ci.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension du poste est situé sur une bande de terrain EDF jouxtant le poste existant et tenant lieu aujourd'hui de stockage temporaire de matériels. Il n'y a donc pas de modification de l'usage du sol. Les activités existantes autour du poste sont maintenues, en particulier sportives : le terrain de tennis tout proche du poste sera sécurisé par la mise en place d'un sur-filet de protection.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la base de la consultation des avis de l'AE de 2021-2022, publiés sur le site de la DREAL et de la MRAe Corse concernant les Projets comme les Plans Programmes Schémas.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principales mesures prévues pour éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement du projet d'extension sont les suivantes :

- la réalisation d'un aménagement paysager sur la frange avant de l'extension du poste pour éviter (voire améliorer) l'impact visuel des installations électriques depuis la T50
- la mise en place d'un sur-filet sur la clôture est du terrain de tennis pour éviter toute incidence sur les activités de loisirs
- concernant la phase travaux, EDF se rapprochera du service de la voirie de la commune pour organiser le déroulement des chantiers afin de réduire, voire éviter tout impact sur la circulation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du poste électrique existant concerne une surface de 640 m<sup>2</sup> sur les 5000 m<sup>2</sup> déjà existants. Il s'insère dans un espace urbanisé, déjà bâti, sur un terrain en friche sans enjeu majeur (absence d'enjeux du milieu naturel).

Il ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé humaine et permet de sécuriser l'alimentation électrique de la Corse. Le poste actuel présente une fragilité électrique dans la mesure où le moindre défaut sur une partie de l'ouvrage induit la déconnexion automatique de l'ensemble du poste du réseau électrique corse. En conséquence, le réseau insulaire n'est plus bouclé et interconnecté et l'équilibre du système électrique est menacé.

Au vu des impacts limités et localisés et des dispositions prises pour les éviter et les réduire, EDF considère que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

§ 4-7 : Dossier d'impact environnemental relatif au changement de deux transformateurs au sein du poste existant de Corte - 2014 -

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ajaccio

le,

02/11/2022

Signature

  
**EDF SEI - CORSE**  
Amandine BONO  
Chef du Service SGSE